



Bruxelles, le 30.1.2026
COM(2026) 46 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Rapport annuel 2026 sur le marché unique et la compétitivité

{SWD(2026) 30 final}

Introduction

La compétitivité de l'Europe fait face à des difficultés sans précédent dans une situation géopolitique instable. L'industrie de l'Union est de plus en plus sous pression en raison de l'orientation des surcapacités des pays tiers vers l'Union, de la dépréciation des principales devises internationales et des défis posés au commerce international fondé sur des règles. L'application systémique et stratégique de droits de douane majorés, le contrôle des exportations et l'instrumentalisation des dépendances par les principaux acteurs mondiaux soulignent la nécessité de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement de l'Union.

Le marché unique est notre meilleur atout pour contrer les pressions extérieures et il est temps de tirer parti de ses points forts. Il constitue un marché intérieur pour nos entreprises, un tremplin pour leur expansion et une base pour promouvoir l'intérêt européen. Il offre un environnement économique stable avec des institutions fortes et un engagement total en faveur de l'état de droit. Toutefois, des obstacles importants subsistent au sein du marché unique, notamment à l'échelon national. En raison des pressions extérieures et des obstacles internes, la base industrielle de l'Europe s'érode, entraînant des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et des fermetures d'usines. Il est urgent d'agir efficacement tant à l'échelon national qu'à l'échelon de l'Union.

Le présent rapport annuel sur le marché unique et la compétitivité fait le point sur le fonctionnement du marché unique et sur la compétitivité de l'Union. L'accent est mis sur les principaux facteurs de compétitivité en Europe, articulés autour de quatre piliers, et une attention particulière est accordée au marché unique et au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique. Le présent rapport évalue les goulets d'étranglement en matière de compétitivité et les progrès accomplis pour y remédier en utilisant vingt-neuf indicateurs clés de performance (ICP). Il comprend également le premier programme annuel d'application des règles du marché unique, qui prévoit des mesures visant à lutter de manière ferme contre les obstacles nationaux.

Depuis le début du mandat actuel, la Commission place la compétitivité au cœur de son action. La boussole pour la compétitivité, présentée en janvier 2025, a été la première initiative majeure de la Commission actuelle; elle indique la voie à suivre pour que l'Europe retrouve sa compétitivité et assure durablement sa prospérité. Bien que le signal envoyé soit clair, les mesures préconisées pour améliorer la compétitivité ont besoin de temps pour produire des résultats tangibles. Cette réalité transparaît également dans l'analyse du rapport et dans ses ICP, qui mesurent les évolutions annuelles. Sur les vingt-neuf ICP, six montrent une nette amélioration, six montrent une nette détérioration par rapport à l'année dernière, quinze restent globalement inchangés et pour deux indicateurs, il n'y a pas encore de deuxième observation permettant d'évaluer la tendance. L'intégration dans le marché unique a atteint un plateau (ICP 2) et la plupart des ICP liés aux obstacles affichent des progrès limités. Dans le même temps, les efforts déployés par l'Union pour réduire les charges administratives pesant sur les entreprises et les administrations commencent à porter leurs fruits (ICP 3). Les dépenses consacrées à la recherche-développement restent inférieures à l'objectif de 3 % du PIB (ICP 12) et sont trop faibles pour combler l'écart en matière d'innovation. Les investissements privés ont diminué (ICP 18), tandis que les investissements en capital-risque demeurent inférieurs à ceux des économies semblables (ICP 20). Le déploiement des énergies renouvelables se poursuit

(ICP 24 et 25) et les prix commencent à baisser dans certains secteurs, même si le niveau global des prix de l'énergie reste élevé (ICP 22). L'Union conserve une position de force dans le commerce international face à une concurrence mondiale féroce (ICP 27), mais les dépendances stratégiques restent élevées (ICP 29).

Plusieurs documents étayent le présent rapport. L'annexe 1 donne un aperçu des tendances à long terme des ICP qui sous-tendent l'analyse. L'annexe 2 fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures stratégiques adoptées au titre de la boussole pour la compétitivité, du pacte pour une industrie propre et de la stratégie pour le marché unique présentés par la Commission. Afin de placer la compétitivité européenne dans le contexte international, l'annexe 3 donne une vue d'ensemble des mesures de résilience prises par certains acteurs mondiaux. En outre, l'édition 2026 du tableau de bord en ligne du marché unique et de la compétitivité évalue les performances des différents domaines d'action du marché unique et suit les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des quatre libertés. Le rapport annuel du groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET) est également publié conjointement avec le présent rapport. Le SMET a recensé et élaboré des stratégies visant à éliminer les «Terrible Ten» (les dix obstacles les plus redoutables) décrits dans la stratégie pour le marché unique, en les ventilant en défis spécifiques et en organisant les efforts nécessaires pour les relever efficacement.

SECTION 1 — Un marché unique performant

Les obstacles persistants à l'échelle nationale et européenne entravent le marché unique et entraînent un gaspillage du potentiel économique. Notre productivité du travail, mesurée en PIB par heure travaillée en pouvoir d'achat ajusté, est l'une des plus élevées au monde, reflétant la compétitivité et la prospérité de l'Europe. Il subsiste toutefois un écart d'environ 20 % par rapport aux États-Unis (ICP 1), principalement en raison du retard de l'Europe dans la production et l'adoption des technologies numériques¹. Les tendances récentes risquent d'accentuer cet écart. Le marché unique a contribué à une augmentation annuelle du PIB de l'Union de 3 à 4 %² et à la création de plus de 3,5 millions d'emplois. La poursuite de l'intégration a atteint un plateau (ICP 2). Le commerce de biens au sein du marché unique est resté globalement stable ces dernières années et a diminué en 2024 par rapport à 2023³. Le commerce de services continue d'augmenter, mais à un rythme lent.

ICP	Ce que cet indicateur mesure	Valeurs UE les plus récentes
ICP 1: Productivité de la main-d'œuvre	PIB par heure travaillée en parité de pouvoir d'achat (PPA).	78,5 % des niveaux américains (2024) 78,0 % des niveaux américains (2023)
ICP 2: Intégration dans le marché unique	Part du PIB de l'UE représentée par les échanges entre les États membres de l'UE.	22,0 % pour les biens (2024) 23,5 % pour les biens (2023) 7,9 % pour les services (2024) 7,7 % pour les services (2023)

¹ Rapport Draghi: [Rapport Draghi sur la compétitivité de l'Union européenne](#).

² Lionel Fontagné, Yoto V. Yotov, «Reassessing the Impact of the Single Market and Its Ability to Help Build Strategic Autonomy», *Single Market Economics Papers*, juin 2024. Des études telles que celle de J. in ‘t Veld («Quantifying the Economic Effects of the Single Market in a Structural Macromodel», février 2019) estiment des effets beaucoup plus importants.

³ Les variations observées ces dernières années peuvent en grande partie être attribuées aux fluctuations des prix de l'énergie.

ICP 3: Simplification de la réglementation de l'UE	Économies administratives annuelles estimées grâce aux propositions omnibus de simplification adoptées par la Commission et à d'autres initiatives.	15 Mrd EUR (2025)
ICP 4: Déficit de conformité	Part des directives transposées dans le domaine du marché unique pour lesquelles des procédures d'infraction pour transposition incorrecte ont été engagées. Objectif ≤ 0,5 %.	1,1 % (2025) 0,9 % (2024)
ICP 5: Facilité de la mise en conformité réglementaire	Réponses à la question de l'enquête: «[...] dans quelle mesure est-il facile, pour les entreprises, de se conformer aux exigences réglementaires et administratives des pouvoirs publics ⁴ ?»	3,89 sur 7 (2025) 3,66 sur 7 (2024)
ICP 6: Reconnaissance des qualifications professionnelles	Taux de reconnaissance positifs en % de l'ensemble des demandes reçues (moyenne de l'UE).	82,2 % (2023) 77,3 % (2022)
ICP 7: Durée des procédures de normalisation	Durée moyenne de la phase d'élaboration des normes (en années).	4,0 (2024) 3,2 (2023)
ICP 8: Taux d'utilisation circulaire des matières	Part des matières recyclées et réintroduites dans l'économie. Objectif = 24 % en 2030.	12,2 % (2024) 12,1 % (2023)
ICP 9: Contrôle de la conformité des produits	Nombre médian d'enquêtes sur les produits par million d'habitants dans les États membres de l'UE ⁵ .	102 (2024) 82 (2023)
ICP 10: Restrictivité des échanges de services	Restrictivité de la réglementation dans certains secteurs de services ⁶ .	4,2 % (2024) 4,2 % (2023)
ICP 11: Numérisation des procédures du marché unique	Part des procédures administratives pertinentes pour le marché unique intégralement proposées en ligne aux utilisateurs transfrontières.	20,6 % (2024)

Légende des tableaux ICP:	Amélioration d'une année à l'autre	État stable	Détérioration d'une année à l'autre	Observation unique
----------------------------------	------------------------------------	-------------	-------------------------------------	--------------------

Il est essentiel de supprimer les obstacles les plus préjudiciables au marché unique afin de stimuler la croissance dans l'ensemble de l'Union. Bien qu'il existe des différences considérables entre les différentes études⁷ qui évaluent l'ampleur des obstacles au marché unique, les données montrent systématiquement que ces obstacles continuent de nuire fortement à la réussite économique. La poursuite de la suppression des obstacles nationaux entravant le commerce transfrontière de marchandises pourrait entraîner des gains de prospérité d'environ 1,3 %⁸. La stratégie pour le marché unique⁹ a recensé les «Terrible Ten» comme étant les obstacles les plus urgents à supprimer¹⁰, qui nécessitent une action tant à l'échelon de l'Union qu'à l'échelon national (voir encadré 1). En conséquence, sur les onze ICP utilisés dans le présent rapport pour mesurer les aspects liés au marché unique, huit concernent les «Terrible Ten». La lourdeur des procédures de détachement de travailleurs et les restrictions territoriales en matière

⁴ Valeurs de l'indice comprises entre 1 et 7, la facilité de faire des affaires étant d'autant plus grande que la valeur est élevée.

⁵ Mesure des enquêtes sur les produits effectuées par les autorités de surveillance du marché qui sont notifiées dans l'ICSMS.

⁶ L'indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE montre la part des restrictions répertoriées aux échanges de services dans certains secteurs.

⁷ FMI, «Scaling Up the Single Market to Boost Productivity» (2024), ou Head and Mayer, «No, the EU does not impose a 45% tariff on itself» (2025).

⁸ Roberto Bernasconi, Naim Cordemans, Vanessa Gunnella, Giacomo Pongetti, Lucia Quaglietti, «Quel est le potentiel inexploité du marché unique de l'UE ?», publié dans le Bulletin économique de la BCE, numéro 8/2025.

⁹ COM(2025) 500.

¹⁰ À savoir: établir une entreprise et l'exploiter est compliqué, les règles harmonisées applicables aux produits sont obsolètes et la conformité des produits est insuffisante, l'offre est parfois soumise à des restrictions territoriales, l'élaboration des normes accuse de longs retards qui pèsent sur l'innovation et la compétitivité, les règles en matière d'emballage, d'étiquetage et de déchets sont fragmentées, les réglementations nationales en matière de services sont restrictives et divergentes, les procédures de détachement temporaire de travailleurs sont lourdes, une meilleure reconnaissance des qualifications professionnelles est nécessaire, les États membres ne s'approprient pas suffisamment le marché unique et les règles de l'UE sont trop complexes.

d'approvisionnement ne sont pas prises en considération. La présente section examine donc les progrès accomplis en ce qui concerne les «Terrible Ten» avant d'aborder la question de la numérisation et des PME dans le marché unique.

ENCADRE 1: LA VOIE A SUIVRE POUR SUPPRIMER LES «TERRIBLE TEN» A L'ECHELON NATIONAL

La stratégie pour le marché unique a recensé les obstacles les plus préjudiciables au marché unique, les «Terrible Ten». La Commission a procédé à une analyse afin de décomposer les «Terrible Ten» en une liste plus détaillée de problèmes prioritaires et a entamé des discussions avec les États membres au sujet de la manière dont ces problèmes se concrétisent à l'échelon national. L'objectif est de parvenir à un accord sur la situation actuelle en ce qui concerne la performance des États membres dans les différents domaines. Cette vue d'ensemble servira de base à l'adoption de mesures visant à supprimer les obstacles recensés à l'échelon national. Le processus de travail sur les obstacles a été approuvé par le Conseil «Compétitivité» et il sera engagé concrètement en 2026.

La création et l'exploitation d'entreprises dans l'ensemble de l'Union restent complexes et coûteuses en raison de la fragmentation des règles nationales. Aucun progrès n'a été réalisé à ce jour. La perception de la facilité de la mise en conformité réglementaire est restée globalement stable dans l'Union au cours des dernières années (ICP 5), ce qui montre également que l'établissement d'une présence permanente dans un autre État membre reste difficile, en particulier parce que les entreprises doivent évaluer et respecter le droit national des sociétés dans chaque État membre.

Les performances en matière de surveillance du marché de l'Union restent insuffisantes. Cela est illustré par le fait que, bien que le nombre d'enquêtes augmente lentement, les autorités nationales indiquent que seuls 102 colis par million d'habitants sont contrôlés (ICP 9). Dans le même temps, les autorités douanières et de surveillance du marché sont sous pression en raison de l'augmentation exponentielle des importations liées au commerce électronique, qui ont atteint 4,6 milliards de petits envois en 2024. Cela constitue une difficulté majeure en matière de contrôles de conformité et de sécurité. La situation est en outre compliquée par le niveau inégal des contrôles nationaux et l'inefficacité de la coopération entre les autorités¹¹. Il en résulte des conditions de concurrence inégales qui défavorisent les entreprises de l'Union qui respectent les règles. De manière générale, le cadre législatif de l'Union régissant les produits harmonisés, connu sous le nom de «nouveau cadre législatif»¹², constitue un atout majeur du marché unique. Cependant, les contrôles font défaut et des améliorations sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution du marché, de la numérisation et de la circularité.

Le marché unique des biens est en outre entravé par des restrictions territoriales en matière d'approvisionnement. Elles sont imposées par certains fabricants de biens de consommation de marque et empêchent les détaillants et les grossistes d'acheter des produits dans un État membre et de les revendre dans un autre, ce qui nuit aux activités transfrontières au détriment des consommateurs.

Au cours de la dernière décennie, le délai moyen nécessaire à l'établissement d'une nouvelle norme industrielle a augmenté. Ce délai est actuellement de quatre ans (ICP 7). Cette lenteur

¹¹ Rapport de la DG GROW et de la DG TAXUD sur la conformité des produits, mettant en évidence le niveau inégal des contrôles aux frontières «Report on controls on products entering the EU market with regard to product compliance in 2024», Office des publications de l'UE.

¹² [Nouveau cadre législatif — Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME.](#)

est due en partie à des méthodes de travail obsolètes et à la sous-utilisation des technologies numériques. En conséquence, la normalisation ne répond pas aux besoins du marché et de la législation, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies, ce qui nuit à la compétitivité de l'industrie de l'Union.

Le marché unique reste fragmenté dans les domaines de l'emballage, de l'étiquetage et des déchets, ce qui ralentit les progrès vers la circularité. Les exigences nationales en matière d'étiquetage, notamment celles liées au tri des déchets, obligent les entreprises à réétiqueter leurs produits ou à adapter leurs contenus numériques, ce qui fragmente le marché unique. La fragmentation du marché unique dans le domaine des déchets va à l'encontre de la circularité: le taux de réutilisation circulaire des matériaux n'a augmenté que très lentement pour atteindre 12 %, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 24 % fixé pour 2030 (ICP 8).

La réglementation des marchés des services reste complexe et incohérente et peu de progrès ont été réalisés ces dernières années. La réglementation des services peut être justifiée par des objectifs légitimes d'intérêt général, mais, dans la pratique, les restrictions sont très diverses et certains services ne sont réglementés que dans un ou quelques États membres. Cela montre qu'il existe un potentiel considérable de réduction de la charge réglementaire. Malgré les efforts déployés pour supprimer les restrictions, le niveau de celles-ci dans le secteur des services est resté stable ces dernières années (ICP 10) et mérite un nouvel élan politique.

Le détachement temporaire de travailleurs fait partie intégrante de la libre prestation des services, mais il reste trop pesant pour les entreprises. Le droit de l'Union permet aux États membres d'imposer des obligations administratives de déclaration des travailleurs détachés, lorsque cela est justifié et proportionné. Cela correspond à la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et de protéger les droits des travailleurs, en particulier dans les secteurs à risque tels que la construction et l'agriculture. Toutefois, les procédures de déclaration sont souvent complexes, alors que tous les détachements de travailleurs (par exemple, de spécialistes qualifiés) ne présentent pas les mêmes risques. Les États membres doivent redoubler d'efforts pour appliquer les bonnes pratiques recensées par le groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique, qui relèvent pour la plupart de la marge de manœuvre réglementaire des États membres, afin de réduire les obstacles administratifs dans ce domaine¹³. Les services de la Commission travaillent avec l'Autorité européenne du travail (AET) à l'élaboration d'un ICP relatif au détachement de travailleurs pour la prochaine édition du présent rapport.

La longueur et la lourdeur des procédures de reconnaissance des compétences et des qualifications peuvent empêcher les citoyens de l'Union d'exercer leur profession dans d'autres États membres. La rigueur excessive de la réglementation et la lourdeur des procédures de reconnaissance des qualifications créent des obstacles à l'entrée sur le marché du travail et réduisent la mobilité sur celui-ci, contribuant ainsi à l'inadéquation des compétences et aux pénuries de main-d'œuvre tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de l'Union. Malgré une amélioration en 2023, le taux de décisions positives en matière de reconnaissance est resté globalement inchangé au cours des cinq dernières années (ICP 6). En outre, les procédures de reconnaissance reposent encore souvent sur des documents papier et pourraient être considérablement accélérées grâce à une numérisation complète.

La Commission intensifie ses efforts pour remédier au déficit de conformité et mesure la

¹³ Le rapport annuel du groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET) fournit une mise à jour détaillée.

proportion — toujours trop élevée — de directives relatives au marché unique qui sont transposées de manière incorrecte. Il est essentiel que les États membres assument pleinement leurs responsabilités à l'égard du marché unique. Le déficit de conformité a augmenté pour atteindre 1,1 % en 2025, restant nettement supérieur à l'objectif de 0,5 % (ICP 4), avec de grandes différences entre les États membres. La fragmentation réglementaire a un coût important pour les entreprises et les ménages. Afin de permettre aux instruments de prévention — en particulier la directive sur la transparence du marché unique, la directive sur les services et la directive sur le contrôle de proportionnalité — de produire pleinement leurs effets, il est nécessaire de mettre en place une culture solide du respect des règles dans l'ensemble du marché unique. Il est inutile de supprimer les obstacles si nous en créons sans cesse de nouveaux. Afin d'assurer l'efficacité des actions en justice là où des obstacles persistent, la Commission présente pour la première fois un programme annuel d'application des règles du marché unique (voir encadré 2). Si les obstacles au marché unique découlent en grande partie d'exigences réglementaires et administratives fixées à l'échelon national, les différences dans leur application pratique et leur mise en œuvre par les autorités nationales, régionales et locales peuvent avoir une incidence sur la manière dont les entreprises tirent parti de l'intégration du marché, ce qui contribue à des résultats inégaux dans le fonctionnement du marché unique.

ENCADRE 2: PROGRAMME ANNUEL 2026 D'APPLICATION DES REGLES DU MARCHE UNIQUE

La Commission engage les actions en justice appropriées, qui constituent la pierre angulaire de l'application des règles du marché unique. Sur la base des «Terrible Ten», le premier programme annuel d'application des règles du marché unique indique donc qu'il est prioritaire d'effectuer des enquêtes horizontales et de prendre des mesures spécifiques visant à faire respecter les règles dans les domaines suivants:

- les retards de paiement dans les transactions entre les entreprises et les pouvoirs publics,
- les obstacles aux services de construction et d'installation liés à la transition écologique.

Ces enquêtes et mesures concerneront potentiellement la plupart ou la totalité des États membres et comprendront un dialogue ouvert et, si nécessaire, des procédures d'infraction visant à supprimer les obstacles clairement recensés. Les priorités en matière d'application de la législation ne seront pas fixées au détriment de la lutte contre d'autres obstacles existants ou futurs à la libre circulation des biens et des services. Afin de renforcer la transparence en matière d'application de la législation, lorsque des mesures spécifiques visant à faire respecter les règles sont adoptées, des explications claires concernant les objectifs poursuivis, les avantages escomptés ainsi que les résultats obtenus seront publiées.

Des progrès significatifs ont déjà été accomplis pour réduire les charges administratives.

Ces charges pèsent sur les entreprises et les administrations et sont estimées à 150 milliards d'EUR par an dans l'ensemble de l'Union, l'objectif étant de les réduire d'au moins 25 %, et d'au moins 35 % pour les PME, d'ici la fin du présent mandat. La Commission a déjà proposé dix trains de mesures omnibus ainsi que d'autres initiatives¹⁴ qui, au moment de leur adoption par la Commission, devraient permettre de réduire les charges administratives annuelles récurrentes d'environ 15 milliards d'EUR, dont 11,9 milliards d'EUR grâce aux propositions

¹⁴ Les autres initiatives (14) sont celles qui permettent aux entreprises et aux administrations publiques de réaliser des économies de coûts administratifs au moment de leur adoption par la Commission. Elles portent sur des révisions ciblées de l'acquis de l'UE existant (par exemple, la révision du SFDR ou la révision ciblée des règles de l'Union relatives aux dispositifs médicaux et aux diagnostics in vitro).

omnibus et 3,1 milliards d'EUR grâce à d'autres initiatives adoptées en 2025 (ICP 3)¹⁵. De plus, de nouvelles initiatives, telles que le règlement sur le portefeuille européen d'identité numérique pour les entreprises, pourraient contribuer de manière significative à la réduction globale des coûts administratifs des entreprises et des administrations publiques, à hauteur d'au moins 13,5 milliards d'EUR. La Commission évalue attentivement et propose des mesures supplémentaires visant à réduire les charges administratives. Les marchés publics en sont un bon exemple: le cadre actuel est fragmenté, avec de nombreux actes législatifs sectoriels qui entraînent une incertitude et un manque de cohérence dans l'interprétation et l'application. La simplification de ces règles aiderait considérablement les plus de 44 000 autorités publiques de l'Union qui achètent des services, des travaux et des fournitures, ainsi que les entreprises participant à ces appels d'offres, et représenterait environ 15 % du PIB (soit environ 2,5 billions d'EUR).

Le déploiement d'outils numériques et de services publics interopérables en est encore à ses débuts et pourrait permettre de réduire les délais administratifs et les coûts de mise en conformité tout en renforçant la sécurité juridique pour les entreprises et les citoyens. Avec le règlement sur le portail numérique unique¹⁶, qui a été étendu à un éventail toujours plus large de domaines d'action, «L'Europe est à vous» devient le principal point d'accès de l'Union en matière d'administration en ligne, en donnant aux citoyens et aux entreprises un accès à des informations fiables et multilingues sur les droits, les obligations et les procédures administratives dans tous les États membres, ainsi qu'à des liens vers les portails nationaux et les principales procédures en ligne. La mise en œuvre du règlement sur le portail numérique unique en est toutefois encore à un stade précoce et reste inégale entre les États membres et entre les domaines d'actions, avec seulement 21 % des procédures clés entièrement disponibles en ligne en 2024 (ICP 11). Le portefeuille européen d'identité numérique pour les entreprises, proposé à la fin de l'année 2025, permettra aux entreprises de définir et d'échanger des données en toute sécurité avec les gouvernements et d'autres entreprises dans l'ensemble de l'Union, avec plein effet juridique et en toute confiance.

Malgré la persistance d'obstacles, le marché unique de l'Union augmente les perspectives de croissance des PME. En 2024, un quart des PME de l'Union ont exporté des biens ou des services vers d'autres pays de l'Union, tandis qu'environ une PME sur dix a exporté vers des pays tiers¹⁷. Parmi les principaux obstacles auxquels se heurtent les PME figurent les obstacles réglementaires et les charges administratives, suivis par les difficultés en matière de financement et de compétences. En outre, 73 % des PME déclarent souffrir de retards de paiement, ce qui entrave leur potentiel de croissance et d'investissement et menace leur survie.

SECTION 2 — Comblar l'écart en matière d'innovation

L'Europe risque de perdre son avance dans la course à l'innovation. Malgré des universités de renommée mondiale, des taux d'emploi en hausse et une main-d'œuvre hautement qualifiée, les dépenses de recherche-développement et les taux d'octroi de brevets stagnent dans l'Union. Les jeunes pousses et les entreprises en expansion peinent à se développer et la numérisation progresse plus lentement que dans les économies concurrentes. Les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences dans des domaines tels que les technologies de l'information et les

¹⁵ Ces économies ont été estimées à l'aide de la méthode des coûts standard de l'UE.

¹⁶ [Règlement - 2018/1724 - FR - EUR-Lex](#).

¹⁷ Eurobaromètre Flash 559 — [Startups, scaleups and entrepreneurship](#) («Jeunes pousses, entreprises en expansion et entrepreneuriat»).

technologies propres entravent l'innovation.

ICP 12: Dépenses de recherche-développement	Dépenses privées et publiques totales de recherche-développement en pourcentage du PIB. Objectif = plus de 3 % d'ici à 2030.	2,24 % (2024) 2,26 % (2023)
ICP 13: Demandes de brevets	Demandes de brevets par million d'habitants ¹⁸ .	152 (2024) 153 (2023)
ICP 14: Adoption des technologies numériques par les entreprises	Part des entreprises européennes qui ont recours à des services d'informatique en nuage, à l'analyse des données et/ou à l'intelligence artificielle. Objectif = 75 % d'ici à 2030.	Intelligence artificielle: 20 % (2025), 13,5 % (2024) Analyse des données: 39,9 % (2025), 33,2 % (2023) Services d'informatique en nuage: 46,7 % (2025), 38,9 % (2023)
ICP 15: Taux d'emploi	Part des personnes en âge de travailler ayant un emploi. Objectif = 78 % d'ici à 2030.	75,8 % (2024) 75,3 % (2023)
ICP 16: Pénuries de main-d'œuvre importante pour la transition écologique	Nombre de professions nécessitant des compétences spécifiques pour la transition écologique, pour lesquelles au moins cinq États membres ont fait état d'une pénurie.	25 (2024) 13 (2023)
ICP 17: Score PISA	Résultats des élèves de 15 ans aux tests PISA de l'OCDE. Des scores élevés indiquent de meilleurs résultats.	Mathématiques: 474 (2022), 492 (2018) Lecture: 475 (2022), 488 (2018) Sciences: 484 (2022), 488 (2018)

Malgré les fondements solides du paysage européen de la recherche, les investissements en recherche-développement dans l'Union restent en deçà de l'objectif de 3 % du PIB. En 2024, le total des investissements en recherche-développement dans l'Union a atteint 2,2 % du PIB, mais les progrès réalisés au cours de la dernière décennie ont été limités et les investissements sont restés inférieurs à ceux réalisés dans des économies comparables (ICP 12). Malgré des investissements publics élevés dans la recherche-développement au sein de l'Union, les investissements privés dans ce domaine restent inférieurs à ceux d'économies comparables, en particulier dans le domaine de la recherche-développement générale des entreprises¹⁹ et des technologies numériques. Les résultats en matière d'innovation, tels que la propriété intellectuelle et l'activité en matière de brevets, qui sont essentiels à la réussite commerciale et à la compétitivité, sont également restés largement inchangés ces dernières années (ICP 13). En examinant de plus près l'éventail des technologies, on constate que l'Union est à la pointe des inventions «vertes»²⁰ et obtient de bons résultats dans les domaines de la santé, de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques²¹, tandis qu'elle continue d'afficher de mauvais résultats dans le domaine numérique²².

Même dans les domaines où des investissements en recherche-développement sont réalisés et des résultats obtenus, la création et l'expansion d'entreprises innovantes restent difficiles. Les entreprises innovantes sont freinées dans leurs efforts de commercialisation de leur recherche et doivent faire face à une fragmentation réglementaire, à de lourdes charges administratives et à des difficultés d'accès au financement, en particulier au capital-risque. Bien que le secteur européen des technologies ait connu une croissance de plus de 15 000 nouvelles jeunes pousses par an entre 2018 et 2023, il a produit cinq fois moins de nouvelles licornes que

¹⁸ Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets.

¹⁹ [Édition 2025 du tableau de bord de l'UE sur les investissements en recherche-développement industrielle](#) (en anglais).

²⁰ Les entreprises de l'Union arrivent en tête à l'échelon mondial pour les brevets liés à l'économie circulaire, aux industries à forte intensité énergétique et aux transports propres, mais elles sont moins bien classées pour les brevets liés aux transitions écologique et numérique.

²¹ [Rapport 2024-2025 de la BEI sur l'investissement: innovation, intégration et simplification en Europe](#) et [édition 2025 du tableau de bord de l'UE sur les investissements en recherche-développement industrielle](#) (en anglais).

²² À l'exception de domaines tels que la technologie quantique et la photonique.

les États-Unis²³. En outre, la part de marché de l'Union dans le développement des technologies numériques reste modeste, de sorte que l'Union continue de dépendre fortement de fournisseurs externes, en particulier dans le domaine des technologies numériques. Dans ce contexte, il est essentiel de favoriser la transition du laboratoire au marché, par exemple grâce au règlement sur les biotechnologies²⁴.

L'adoption des technologies numériques progresse, mais trop lentement²⁵. La part des entreprises de l'Union utilisant l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage et l'analyse de données a considérablement augmenté en 2025, mais plus lentement que dans les économies concurrentes, et cette progression est loin d'être suffisante pour permettre d'atteindre l'objectif d'une utilisation par 75 % des entreprises d'ici à 2030 (ICP 14). Le retard dans l'adoption des technologies numériques est particulièrement frappant parmi les PME²⁶. De même, la fragmentation du marché des télécommunications dans l'Union entrave encore davantage leur déploiement²⁷. En raison de ces problèmes, aucune augmentation significative de la productivité n'a encore été réalisée. Selon les estimations, la réalisation des objectifs de l'Union en matière de numérisation permettrait de réaliser des gains économiques équivalant à 1,8 % du PIB²⁸.

Les taux d'emploi sont en hausse, mais l'emploi dans l'industrie manufacturière diminue. Le taux d'emploi dans l'Union a atteint un niveau record de 75,8 % en 2024²⁹ (ICP 15) et est en bonne voie pour atteindre le grand objectif de l'Union visant 78 % d'ici à 2030, mais un écart important entre les hommes et les femmes subsiste. Ces résultats sont globalement comparables à ceux des États-Unis, mais inférieurs aux tendances observées au Japon et au Royaume-Uni³⁰. Toutefois, l'affaiblissement de la compétitivité de l'industrie manufacturière de l'Union a entraîné une perte mensuelle moyenne d'environ 27 000 emplois dans ce secteur au cours des deux dernières années³¹.

Les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences restent problématiques et nuisent à la capacité d'innovation et d'expansion de l'Europe. Près de 80 % des entreprises les considèrent comme le deuxième plus grand obstacle à l'investissement et à la croissance³². Bon nombre des nouveaux emplois liés à la transition écologique seront créés dans des secteurs qui connaissent déjà des pénuries croissantes de main-d'œuvre³³ (ICP 16). Les compétences numériques restent également un défi, puisque seuls 60 % des Européens possèdent des compétences numériques de base³⁴ et que la disponibilité de spécialistes des TIC dotés de compétences avancées reste faible³⁵. L'Europe rencontre également des difficultés en ce qui concerne les compétences de base³⁶ (ICP 17). Les problèmes liés à la reconnaissance des

²³ Jeunes pousses évaluées à 1 milliard d'EUR. Calculs des services de la Commission européenne basés sur Dealroom.

²⁴ [La Commission propose de nouvelles mesures pour améliorer la santé et le secteur des soins de santé — Commission européenne.](#)

²⁵ Eurostat.

²⁶ Vue d'ensemble de la composition de l'indice d'intensité numérique de l'UE pour la période 2015-2024.

²⁷ Livre blanc — «Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques?» COM(2024) 81 final.

²⁸ Rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique: continuer à construire la souveraineté et l'avenir numérique de l'UE. COM(2025) 290 final.

²⁹ Eurostat.

³⁰ OCDE, Taux d'activité.

³¹ Commission européenne, sur la base des comptes nationaux annuels d'Eurostat, des statistiques conjoncturelles et d'autres sources.

³² Enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS).

³³ Une analyse récente a révélé que vingt-quatre professions importantes pour la transition écologique présentent des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs États membres. C'est le cas, notamment, pour les plombiers et les installateurs de tuyauteries (20 États membres), les travailleurs du secteur de l'isolation, les ingénieurs civils et les mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation (14), les techniciens du génie civil (12) et les couvreurs (11). Ces professions nécessitent une expertise technique et manuelle qui est essentielle à la transition écologique. Voir également les rapports EURES sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre (éditions 2024 et 2025).

³⁴ Eurostat, sur la base de l'enquête de l'UE sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers.

³⁵ Eurostat.

³⁶ Base de données PISA de l'OCDE.

qualifications entre les pays et aux barrières linguistiques entravent la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union. Il est essentiel de favoriser le développement des compétences, notamment par la formation professionnelle, et d'attirer des talents internationaux pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

SECTION 3 — Décarbonation de l'industrie et investissements

La dynamique d'investissement dans l'Union est faible, témoignant à la fois d'une incertitude générale quant à l'environnement économique et d'une baisse de la compétitivité. Si les investissements privés et la production industrielle ont fléchi en 2024, les investissements publics ont été stables et offrent une possibilité de relancer l'activité du secteur privé grâce à une conception harmonieuse des politiques. Les prix élevés de l'énergie entravent la compétitivité de l'industrie. L'électrification ne progresse pas. Le passage à une énergie propre s'accélère, mais n'a pas encore d'effet à la baisse sur les prix de l'électricité dans l'Union tout entière.

ICP 18: Investissements privés	Investissements privés (en pourcentage du PIB).	17,6 % (2024) 18,6 % (2023)
ICP 19: Investissements publics	Investissements publics (en pourcentage du PIB).	3,7 % (2024) 3,6 % (2023)
ICP 20: Investissements en capital-risque	Investissements en capital-risque (en pourcentage du PIB).	0,06 % (2024) 0,06 % (2023)
ICP 21: Investissements UE en faveur de la transition industrielle	Volume cumulé des investissements InvestEU en faveur de la transition industrielle.	115,5 Mrd EUR (juin 2025) 52,7 Mrd EUR (juin 2024)
ICP 22: Prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels	Prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels (tranche ID de l'UE, gros utilisateurs commerciaux) ³⁷ .	0,164 EUR par kWh (2025) 0,163 EUR par kWh (2024)
ICP 23: Electrification	Part de l'électricité dans la consommation (finale) totale d'énergie. Objectif = 32 % en 2030 ³⁸ .	22,9 % (2023) 22,9 % (2022)
ICP 24: Part de l'énergie provenant de sources renouvelables	Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie. Objectif = 42,5 % en 2030.	25,2 % (2024) 24,5 % (2023)
ICP 25: Croissance annuelle de la production d'électricité renouvelable	Capacité annuelle supplémentaire de production d'électricité renouvelable. Objectif = + 100 GW par an ³⁹ .	+ 68 GW (2024) + 67 GW (2023)

Les investissements privés dans l'Union ont diminué en 2024, à cause des vents contraires qui soufflent sur l'industrie. En conséquence, les investissements privés exprimés en pourcentage du PIB ont chuté à 17,6 % du PIB en 2024 et se trouvaient aux mêmes niveaux qu'aux États-Unis, après avoir été globalement stables et plus élevés qu'aux États-Unis ces dernières années (ICP 18)⁴⁰. La production industrielle dans l'Union a diminué de 1,5 % en 2023 et de 2,4 % supplémentaires en 2024. Les entreprises de l'Union recourent encore trop aux prêts bancaires pour financer leurs investissements (plus de 51 % des investissements des entreprises en 2024). Les investissements en capital-risque dans l'Union ne représentent que 0,06 % du PIB (ICP 20), soit dix fois moins qu'aux États-Unis. À l'heure actuelle, seuls 44 % des économies financières des ménages de l'Union sont investis dans des obligations d'entreprises, des actions

³⁷ Les prix de l'électricité excluent ici les taxes et prélèvements que les entreprises peuvent récupérer.

³⁸ Cet objectif a été fixé par la Commission dans sa communication sur le pacte pour une industrie propre.

³⁹ Cet objectif a été fixé par la Commission dans sa communication sur le pacte pour une industrie propre.

⁴⁰ Base de données AMECO.

cotées, des fonds d'investissement et d'autres instruments similaires, ce qui est beaucoup moins que dans d'autres régions⁴¹, malgré un volume d'épargne plus élevé dans l'Union⁴². Augmenter la part de l'épargne des ménages de l'Union affectée à des investissements productifs dans les entreprises renforcerait les marchés des capitaux et les structures de financement des entreprises⁴³. Dans cette optique et afin de renforcer l'intégration des marchés des capitaux, la Commission a adopté, en 2025, dans le cadre de la stratégie relative à une union de l'épargne et des investissements⁴⁴, des initiatives qui ciblent, entre autres, la titrisation, la culture financière, les comptes d'épargne et d'investissement, les retraites complémentaires, l'intégration et la surveillance des marchés⁴⁵. Lors de l'application du prochain cadre financier pluriannuel, les plans de partenariat national et régional encourageront les réformes qui font progresser, entre autres, l'union de l'épargne et des investissements et ils renforceront le développement des possibilités de financement par les marchés.

Les investissements publics conservent une assise solide et les outils de l'Union ont permis de mobiliser des investissements en faveur de la transformation industrielle. En 2024, les investissements publics dans l'Union ont atteint 3,7 % du PIB, ce qui confirme la tendance positive observée ces dernières années (ICP 19), et ils sont encouragés par le cadre financier pluriannuel, y compris par la politique de cohésion⁴⁶ et la facilité pour la reprise et la résilience. Depuis juin 2025, InvestEU, le principal outil dont l'Union dispose pour attirer les investissements des secteurs public et privé, a mobilisé près de 300 milliards d'EUR d'investissements (dont 68,7 % en provenance du secteur privé)⁴⁷. Plus d'un tiers de ce montant, soit 115,5 milliards d'EUR (ICP 21), sert à soutenir la transition industrielle. Le plan «Rearm Europe» prévoit de mobiliser 800 milliards d'EUR pour financer des dépenses de défense, ce qui aura des retombées importantes sur les investissements et la production industrielle. À partir de 2028, le Fonds européen pour la compétitivité assurera l'ancrage des investissements publics réalisés au niveau de l'Union dans la transformation industrielle de l'Europe, mobilisera des capitaux privés à grande échelle et constituera une source intégrée d'investissements, depuis le financement de la recherche par Horizon Europe jusqu'au déploiement industriel.

Il est essentiel de faire concorder les investissements publics nationaux avec les priorités de la politique industrielle de l'Union pour tirer le meilleur parti des synergies et obtenir des résultats. Le nouvel encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre, conformément aux priorités de la politique industrielle de l'Union, simplifie le processus d'octroi des aides visant à accélérer les investissements dans les énergies renouvelables, la décarbonation industrielle et la fabrication de technologies propres, et à réduire les risques liés aux investissements privés. Cela contribuera à harmoniser les financements. En ce qui concerne les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), onze PIIEC ont déjà été approuvés⁴⁸

⁴¹ Voir «2025 — List of indicators to monitoring progress towards the capital markets union objectives», Commission européenne, DG FISMA, 5 septembre 2025.

⁴² Voir «European Financial Stability and Integration Review», Commission européenne, DG FISMA, 2025.

⁴³ <https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2024/html/ecb.sp241122~fb84170883.fr.html>.

⁴⁴ [Union de l'épargne et des investissements — Finance — Commission européenne](#).

⁴⁵ Sur la base des estimations disponibles dans la littérature et des hypothèses simplificatrices, le paquet sur l'intégration et la surveillance des marchés pourrait, à lui seul, faire augmenter le PIB de 1,3 à 3,6 billions d'EUR au cours des trente prochaines années. On estime que l'intégration des marchés des capitaux dans l'Union offre des avantages nettement plus importants. Voir l'analyse d'impact du paquet législatif sur les infrastructures de marché [SWD(2025) 643].

⁴⁶ La politique de cohésion représente près de 13 % du total des investissements publics dans l'ensemble de l'Union et 51 % dans les États membres moins développés, et elle incite le secteur privé à réaliser d'importants investissements. [Voir le neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale](#).

⁴⁷ [InvestEU — Performance — Commission européenne](#).

⁴⁸ Voir https://competition-policy.ec.europa.eu/state-aid/ipcei/approved-ipceis_en?prefLang=fr. Ils permettront d'investir au total 104,4 milliards d'EUR sur la base d'une aide de 37,6 milliards d'EUR.

(dont quatre pour l'hydrogène et deux pour les batteries) et huit PIIEC candidats sont au stade de la conception⁴⁹. Le nouvel outil de coordination de la compétitivité⁵⁰ est actuellement testé dans le cadre de deux projets pilotes portant sur les gigafabriques d'IA et les infrastructures de recharge pour camions électriques. Le prochain cadre financier pluriannuel permettra aux plans de partenariat national et régional de prévoir des soutiens pour les PIIEC et de contribuer au renforcement de la base industrielle de l'Union, conformément aux priorités de l'Union et aux défis propres à chaque pays.

Les prix de l'électricité restent trop élevés dans l'Union. Au cours du premier semestre de 2025, les prix de l'électricité appliqués aux grands utilisateurs industriels s'élevaient à 0,16 EUR/KWh (ICP 22), ce qui était moins que lors du pic de 2023. Toutefois, les prix de l'électricité appliqués aux entreprises de l'Union restent très élevés dans les comparaisons internationales — ils sont plus de deux fois plus élevés qu'aux États-Unis —, car les prix plus élevés du gaz naturel ont une incidence sur les marchés de gros de l'électricité. Les industries à forte intensité énergétique sont particulièrement touchées par les prix élevés de l'électricité et de l'énergie.

L'électrification a stagné au cours des dix dernières années. L'électricité ne représente que 22,9 % de la consommation finale totale d'énergie de l'Union (ICP 23)⁵¹. Les taxes élevées sur l'électricité, associées à de longues procédures d'octroi de permis et à un déploiement insuffisant des réseaux, ont une incidence négative sur les projets d'électrification et sur l'électrification des processus industriels et des transports.

Le passage à une énergie propre s'accélère et l'Union est globalement en bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques. Le déploiement de sources d'énergie propres devrait réduire considérablement les coûts d'importation de combustibles fossiles, améliorant ainsi la résilience et la compétitivité industrielle de l'Union à moyen terme. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 2,5 % en 2024 par rapport à 2023 et sont désormais inférieures de 37,2 % aux niveaux de 1990, tandis que l'économie de l'Union a crû de 71 % par rapport à 1990. L'Union est en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990, à condition que tous les États membres mettent en œuvre les mesures convenues à l'échelon de l'Union et celles énoncées dans leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat. On estime que le passage aux énergies renouvelables pourrait faire baisser les importations de combustibles fossiles, entre 2031 et 2050, de 2,8 billions d'EUR par rapport à la moyenne de la période 2011-2020⁵². La production d'énergie renouvelable a connu une croissance remarquable: en 2024, elle correspondait à 25,2 % de la consommation totale d'énergie (ICP 24). L'augmentation annuelle de la capacité de production d'électricité renouvelable s'est accélérée. En 2024, la capacité renouvelable a augmenté de 68 GW; cela correspond à plus du double de la capacité ajoutée en 2020 (ICP 25), mais reste en dessous de l'objectif annuel⁵³.

La circularité progresse lentement en raison de règles divergentes au sein du marché

⁴⁹ Technologies avancées des semi-conducteurs, intelligence artificielle, matériaux avancés circulaires pour les technologies propres, continuum des infrastructures de calcul, technologies nucléaires innovantes, produits chimiques biosourcés, matériaux biosourcés, biotechnologies pour l'alimentation humaine et animale. Voir [Forum européen conjoint pour les PIIEC — Politique de concurrence — Commission européenne](#).

⁵⁰ Une boussole pour la compétitivité de l'UE, COM(2025) 30 final.

⁵¹ Eurostat.

⁵² Voir COM(2025) 484 final. En outre, l'efficacité énergétique peut entraîner une diminution de la facture des importations de combustibles fossiles d'environ 25 %.

⁵³ Voir aussi [Assessment of progress towards the Energy Union and Climate Action objectives \(SWD\) - Energy](#) (Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (SWD) — Énergie) (en anglais).

unique. Comme indiqué à la section 1, la part des matériaux recyclés réinjectés dans l'économie par rapport à l'utilisation globale des matériaux a augmenté très lentement, passant de 11,8 % en 2023 à 12,2 % en 2024 (ICP 8). Ce chiffre est très éloigné de l'objectif de 24 % que l'Union veut atteindre en 2030 et n'est pas suffisant pour réduire la demande de matières premières et les dépendances à l'égard de pays tiers qui en découlent. Par exemple, bien que près de 38 % des déchets électriques et électroniques soient collectés aujourd'hui dans l'Union, moins de 1 % des terres rares y sont recyclées⁵⁴. Les règles ou régimes nationaux divergents en matière de déchets et de matières recyclées⁵⁵, combinés à des prix inférieurs pour les matières premières vierges, entravent le développement des marchés des matières secondaires. En outre, des matières premières stratégiques, telles que les débris métalliques ou la masse noire, restent inutilisées. Pour certains matériaux, tels que l'aluminium et le cuivre, des débris de haute qualité sont exportés vers les marchés étrangers⁵⁶, ce qui peut compromettre les investissements dans les capacités nationales de raffinage.

Section 4 — Renforcer la sécurité et réduire les dépendances

La transformation radicale du paysage commercial mondial met en évidence les vulnérabilités et les dépendances stratégiques des chaînes d'approvisionnement européennes. L'Union occupe une position forte dans le commerce international, mais elle est de plus en plus sous pression, son industrie manufacturière en particulier. Cette situation est alimentée par les surcapacités des pays tiers, la faiblesse de la demande intérieure dans certains pays tiers et la dépréciation d'importantes devises internationales. Le renforcement des chaînes d'approvisionnement de l'Union progresse, mais les dépendances stratégiques restent obstinément élevées et risquent de plus en plus d'être instrumentalisées.

ICP 26: Échanges commerciaux avec le reste du monde (en pourcentage du PIB)	Degré d'intégration économique de l'UE avec le reste du monde.	13,9 % pour les biens (2024) 14,7 % pour les biens (2023) 8,1 % pour les services (2024) 7,8 % pour les services (2023)
ICP 27: Part des exportations de biens et de services dans les importations mondiales	Part de marché de l'économie de l'UE	12,6 % pour les biens (2024) 11,9 % pour les biens (2023) 25,0 % pour les services (2024) 25,4 % pour les services (2023)
ICP 28: Capacités nationales de fabrication de technologies propres	Part des composants de technologies propres faisant l'objet d'un suivi dans le cadre du règlement pour une industrie «zéro net» et satisfaisant au critère de référence national en matière de fabrication. Objectif = 100 %.	Six composants technologiques sur vingt-sept (22 %) dépassent le taux de référence (2024)
ICP 29: Indice de vulnérabilité externe (EXVI)	Vulnérabilités externes pour les produits industriels d'importance stratégique ⁵⁷ . Sur une échelle de 0 à 1, plus grande est la valeur, plus grande est la vulnérabilité.	0,20 (2023) 0,19 (2022)

Une reconfiguration des flux commerciaux mondiaux est en cours. Au cours de la période 2021-2024, les échanges commerciaux entre l'Union et des pays n'ayant pas conclu d'accord de libre-échange avec elle ont chuté de 2,3 points de pourcentage, ce qui a été compensé par une

⁵⁴ Eurostat ([Statistiques des déchets — équipements électriques et électroniques — Statistics Explained — Eurostat](#)).

⁵⁵ COM(2025) 500 final.

⁵⁶ COM(2025) 125 final.

⁵⁷ L'ICP 29 évalue la vulnérabilité combinée aux chocs extérieurs des catégories de produits relevant du champ d'application du pacte pour une industrie propre. Ces produits englobent, grosso modo, les semi-conducteurs, les technologies «zéro net», les matières premières, les métaux de base, les produits chimiques, les machines et les véhicules à moteur.

augmentation de 1,3 point de pourcentage de l’approvisionnement au sein de l’Union et une augmentation de 1 point de pourcentage des échanges avec les partenaires, tant proches que lointains, signataires d’accords de libre-échange avec l’Union⁵⁸. Les flux commerciaux mondiaux présentent des caractéristiques similaires et connaissent un redéploiement conforme à la logique des blocs géopolitiques⁵⁹.

Après une longue période d’intégration commerciale croissante avec le reste du monde, les signes d’un ralentissement, voire d’une inversion, de cette tendance se manifestent maintenant. Le commerce de biens entre l’Union et le reste du monde (moyenne des importations et des exportations en pourcentage du PIB) continue de diminuer pour la deuxième année consécutive et a correspondu à 13,9 % du PIB⁶⁰ en 2024. Si cette évolution peut, dans une certaine mesure, être attribuée aux fluctuations des prix de l’énergie, elle s’inscrit aussi dans une tendance à la détérioration de la conjoncture commerciale mondiale. L’intégration commerciale de l’Union avec le reste du monde dans le secteur des services s’est également ralentie, mais reste sur une trajectoire croissante, ayant atteint 8,1 % du PIB en 2024⁶¹ (ICP 26).

La part de l’Union dans le commerce mondial reste stable, mais la pression sur l’industrie manufacturière s’accroît. L’évolution la plus frappante de la dynamique commerciale au cours des vingt-cinq dernières années réside dans la transformation du paysage auparavant centré sur l’Union européenne et les États-Unis en un paysage tripolaire (voir les figures 1 et 2). Les exportations de biens de l’Union représentent 12,6 % des importations mondiales, ce qui est légèrement au-dessus des niveaux d’il y a 10 ans et témoigne d’une résilience remarquable. La balance commerciale de l’Union pour les biens est redevenue excédentaire, après une baisse liée à la volatilité des prix de l’énergie. Néanmoins, l’industrie de l’Union est de plus en plus sous pression, à cause d’une concurrence mondiale exacerbée par les surcapacités qui existent dans certains pays tiers et bénéficient souvent de subventions publiques⁶², et à cause des droits de douane exigés par des pays tiers. C’est particulièrement le cas pour les industries à forte intensité énergétique, ce qui a provoqué une détérioration continue de la balance commerciale de l’Union⁶³. La dépréciation d’importantes devises internationales au cours de l’année écoulée accroît encore la pression concurrentielle. En ce qui concerne les exportations de services, les perspectives sont plus encourageantes; malgré un léger recul au cours de l’année écoulée, la part de marché de l’Union a augmenté au cours des cinq dernières années pour atteindre 25 % du commerce mondial des services (ICP 27). L’acte législatif pour l’accélération de l’activité industrielle créera des marchés pilotes pour l’industrie manufacturière en Europe afin de favoriser la résilience de l’Union et de préserver des emplois de qualité.

⁵⁸ R. Arjona, W. Connell, C. Herghelegiu (2024), «[Supply Chain Tectonics: Empirics on how the EU is plotting its path through global trade fragmentation](#)», Commission européenne, Single Market Economics Papers.

⁵⁹ Organisation mondiale du commerce, Rapport sur le commerce mondial 2023.

⁶⁰ Eurostat.

⁶¹ Eurostat.

⁶² C’est le cas, par exemple, dans les secteurs de l’acier et des voitures électriques à batterie.

⁶³ Documents de travail de l’OCDE, «[A comprehensive overview of the Energy Intensive Industries ecosystem](#)», 2025/09.

Figure 1: 30 principaux pays commerçants en 2000 et poids des flux commerciaux de biens entre eux.

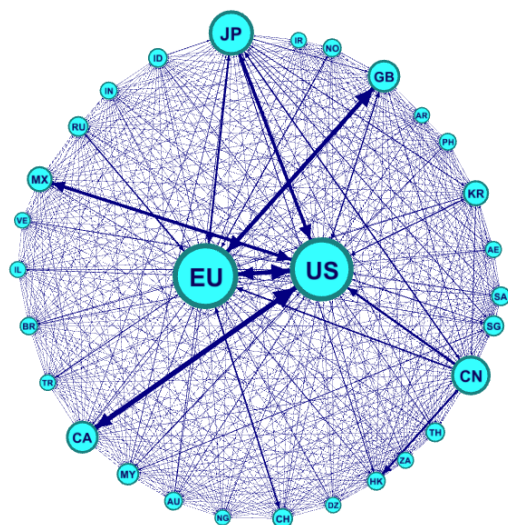
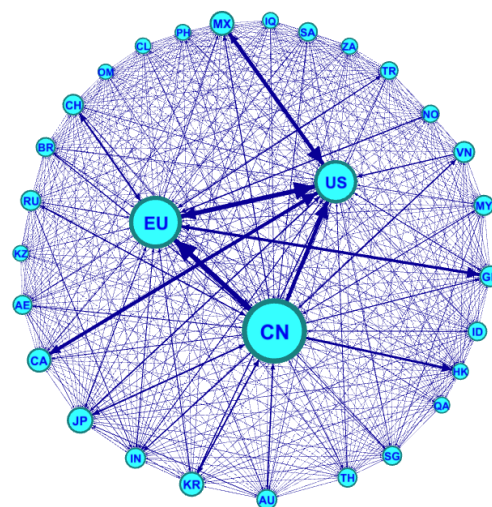


Figure 2: 30 principaux pays commerçants en 2023 et poids des flux commerciaux de biens entre eux.



Source: Calculs des services de la Commission européenne (équipe de l'économiste en chef de la DG GROW) fondés sur les données de la base de données CEPII-BACI (2023).

La part de l'Europe dans les investissements directs étrangers (IDE) entrants à l'échelle mondiale a fortement chuté. L'Union est un endroit accueillant et prévisible pour les investissements étrangers et un lieu de prédilection traditionnel pour les IDE, dont elle est la deuxième destination dans le monde. Néanmoins, la part de l'Union dans les flux entrants d'IDE à l'échelle mondiale a fortement diminué pour s'établir à 14 % (après avoir culminé à 27 % il y a sept ans), dans un contexte de perspectives économiques moins bonnes et d'incertitude économique accrue ces dernières années⁶⁴. Les IDE permettent généralement d'améliorer la compétitivité, de transférer des technologies et de créer de la valeur locale. Des exemples ont cependant montré que les IDE ne procurent pas toujours ces avantages et peuvent comporter des risques pour la sécurité économique de l'Union.

L'Union approfondit ses partenariats dans le monde entier afin de diversifier et de réduire ses dépendances, tant à l'importation qu'à l'exportation. Cela renforcera par ailleurs la prospérité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. L'Union continue de s'employer à conclure de grands accords de libre-échange et des partenariats ciblés, par exemple dans le domaine des matières premières, tant dans son intérêt que dans celui de ses partenaires. De façon similaire, l'Union devrait soigner sa compétitivité en concluant des accords de reconnaissance mutuelle qui améliorent l'accès au marché et réduisent les formalités administratives de l'industrie européenne, tout en prévenant l'apparition de failles qui alimentent une concurrence mondiale déloyale⁶⁵. L'Union accélère aussi l'intégration économique des pays concernés par l'élargissement avant leur adhésion, grâce notamment aux «autoroutes du marché unique»⁶⁶.

Les chaînes d'approvisionnement européennes continuent de présenter d'importantes

⁶⁴ OCDE, [flux d'IDE](#) et [positions d'IDE](#). Voir l'évolution au fil du temps des [indicateurs d'IDE dans le tableau de bord du marché unique et de la compétitivité](#).

⁶⁵ Document de travail des services de la Commission «Priorities for Bilateral/Regional trade related activities in the field of Mutual Recognition Agreements for industrial products and related technical dialogue» (Priorités pour les activités bilatérales/régionales liées au commerce dans le domaine des accords de reconnaissance mutuelle des produits industriels et pour le dialogue technique y afférent) (en anglais), Bruxelles, 25 août 2004, SEC(2004) 1072.

⁶⁶ Les autoroutes du marché unique intégreront les milieux d'affaires des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie dans le marché unique de l'Union en accélérant l'harmonisation réglementaire, en créant des alliances industrielles et en renforçant les chaînes de valeur.

dépendances à l'égard de l'extérieur, avec des risques et des preuves croissants de leur instrumentalisation. Plus de la moitié des produits d'écosystèmes sensibles dans lesquels l'Union est fortement dépendante d'un seul pays fournisseur proviennent de Chine⁶⁷. La dépendance globale de l'Union à l'égard des importations de matières premières, de composants et de produits industriels d'importance stratégique reste largement inchangée, comme le montre l'indicateur EXVI⁶⁸ (ICP 29), l'Union étant nettement plus exposée aux vulnérabilités extérieures que la Chine, mais moins que les États-Unis⁶⁹. Les restrictions à l'exportation imposées par la Chine ont mis ces dépendances en lumière, en particulier pour les matières premières critiques. Les dépendances dans les secteurs de l'espace et de la défense ainsi que pour les médicaments critiques méritent une attention particulière⁷⁰.

Les principaux partenaires commerciaux de l'Europe prennent de plus en plus de mesures pour renforcer la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement. L'annexe 3 du présent rapport donne un aperçu des mesures de résilience prises par certains acteurs mondiaux. Elle révèle une tendance mondiale à utiliser plus activement les politiques industrielles et commerciales pour renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement. Les mesures comportent des politiques relatives aux marchés publics et l'application de conditions aux IDE, la priorité étant donnée aux secteurs stratégiques clés et la préférence étant accordée à l'accès des acteurs intérieurs.

Les efforts déployés par l'Union pour renforcer ses capacités de fabrication de produits industriels essentiels commencent à porter leurs fruits. Les premières séries de projets stratégiques proposés au titre du règlement pour une industrie «zéro net»⁷¹ et du règlement sur les matières premières critiques⁷² ont été sélectionnées. En ce qui concerne les produits relevant du champ d'application du règlement pour une industrie «zéro net», les capacités de fabrication de l'Union dépassent actuellement le critère de référence selon lequel les capacités de fabrication intérieures doivent couvrir 40 % de la consommation de l'Union dans six des vingt-sept domaines technologiques. Toutefois, pour la grande majorité des composants clés surveillés dans les technologies de batteries, les électrolyseurs, l'hydrogène et l'énergie solaire, les capacités de production de l'Union restent nettement inférieures à la valeur de référence⁷³ (ICP 28). L'acte législatif pour l'accélération de l'activité industrielle vise à compléter ces mesures et à rétablir des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises.

Conclusion et perspectives

Le marché unique est l'amortisseur de chocs et le facteur de résilience nécessaires en période d'incertitude. Il est le fondement de la prospérité, de la compétitivité et de l'industrie de l'Europe. La suppression des obstacles qui subsistent au sein du marché unique pourrait faire augmenter le PIB de l'Europe de plusieurs points de pourcentage.

Néanmoins, des difficultés tenaces subsistent et de nouvelles apparaissent dans un contexte

⁶⁷ L'économiste en chef de la Commission européenne, sur la base des données d'Eurostat et des tableaux Figaro (2023).

⁶⁸ William Connell García, Victor Ho, «[EXternal Vulnerability Index \(EXVI\)](#)», *Single Market Economics Briefs*.

⁶⁹ La Chine se trouve dans la position la moins dépendante, avec un indice de vulnérabilité externe de 0,12, alors que cet indice atteint 0,20 pour l'Union et 0,28 pour les États-Unis (voir ICP 29).

⁷⁰ [Règlement sur les médicaments critiques — Santé publique — Commission européenne](#).

⁷¹ [Projets stratégiques au titre du règlement pour une industrie «zéro net»](#).

⁷² [Projets stratégiques au titre du règlement sur les matières premières critiques](#).

⁷³ Commission européenne, DG GROW. Pour de plus amples informations sur la fabrication intérieure de technologies «zéro net» clés, veuillez consulter la section «[Global trade and economic security](#)» (Commerce mondial et sécurité économique) du tableau de bord du marché unique et de la compétitivité).

de tensions géopolitiques, de sorte que la compétitivité de l'Europe est de plus en plus sous pression. Tous les obstacles ne sont pas encore aplanis et la fragmentation n'a pas encore disparu au sein du marché unique. La charge administrative est trop pesante. Les prix de l'énergie restent obstinément élevés et pèsent sur l'industrie. Les entrepreneurs innovants n'ont toujours pas accès au financement à grande échelle. Les surcapacités étrangères et les subventions accordées par les pays tiers se multiplient et font pencher les conditions de concurrence en défaveur de l'Europe à l'échelle mondiale, tandis que les dépendances stratégiques sont instrumentalisées.

Dans ce contexte, il est urgent de changer les choses et d'exploiter pleinement le potentiel du marché unique. Si nous voulons une Europe forte, indépendante et prospère, nous devons nous engager résolument à achever le marché unique et à mettre en œuvre les mesures stratégiques adoptées par la Commission. L'annexe 2 comporte une description détaillée de la mise en œuvre de la boussole pour la compétitivité, du pacte pour une industrie propre et de la stratégie pour le marché unique. Il est nécessaire que des mesures audacieuses soient prises à l'échelon national et européen pour achever le marché unique, combler le déficit d'innovation, favoriser les investissements et la décarbonation et renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Un nouvel élan est donné à la suppression des obstacles au sein du marché unique, à l'échelon tant national qu'européen, et à la réduction de la charge administrative. La stratégie pour le marché unique mentionne les «Terrible Ten» rencontrés par les entreprises, les travailleurs et les citoyens au sein du marché unique, qu'il faut aplanir en priorité. Ces obstacles trouvent leur origine à l'échelon tant européen que national et nécessitent donc une action audacieuse à ces deux niveaux. La Commission collabore avec les États membres pour démanteler et éliminer les obstacles les plus urgents à l'échelon national. Le premier programme annuel d'application des règles du marché unique définit les priorités en matière d'application pour 2026. À l'échelon européen, les futurs actes législatifs sur les produits, sur les services de construction et sur les services de livraison amélioreront le fonctionnement du marché unique. L'acte législatif sur les marchés publics simplifiera et accélérera les procédures, garantissant une utilisation optimale des 15 % du PIB affectés à des marchés publics. La Commission a déjà présenté des propositions de simplification, dix trains de mesures omnibus et des initiatives supplémentaires qui devraient réduire la charge administrative annuelle de 15 milliards d'EUR; d'autres mesures suivront en 2026. Au titre du prochain cadre financier pluriannuel, les plans de partenariat national et régional prévoient les réformes nécessaires à la suppression d'autres obstacles, dont l'amélioration de l'efficacité et de la numérisation des procédures publiques.

Ces travaux concernant les obstacles, la fragmentation et la charge administrative doivent s'accompagner d'une ambition renouvelée. Nous devons achever le marché unique dans les secteurs qui ont été laissés de côté par Jacques Delors il y a trente-cinq ans et qui fonctionnent toujours selon des critères nationaux. Il est nécessaire de prendre des mesures essentielles pour établir des règles uniformes garantissant un environnement prévisible, dimensionné à la fois pour les citoyens et pour les entreprises, dans des domaines tels que les télécommunications, l'énergie, les services, les capitaux, le droit des sociétés, la recherche et l'innovation. L'objectif de la feuille de route pour le marché unique sera de susciter une adhésion et un engagement politiques en faveur de cet effort.

La Commission propose des mesures pour combler le déficit d'innovation. Le 28^e régime (EU Inc.) comportera un ensemble unique de règles permettant aux entreprises de s'établir, d'exercer leurs activités et de se développer dans l'ensemble de l'Union, créant ainsi un terrain

fertile pour les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les licornes européennes. L'acte législatif européen sur l'innovation accélérera la mise sur le marché des innovations dans tous les secteurs, tandis que le Fonds «Scale-up Europe», doté de plusieurs milliards d'EUR, s'associera à des investisseurs privés pour soutenir la croissance des entreprises. L'acte législatif sur l'espace européen de la recherche visera à lever les obstacles au partage de connaissances et à promouvoir la cinquième liberté. Le règlement sur les réseaux numériques réduira la fragmentation du marché unique. Le règlement sur la cybersécurité, l'acte législatif sur les technologies quantiques et l'acte législatif sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA renforceront la souveraineté et la sécurité des technologies et infrastructures européennes. La mise en œuvre de l'union des compétences vise à favoriser l'acquisition de compétences correspondant à des emplois de qualité.

Des politiques industrielles ciblées ouvrent la voie à la réindustrialisation de l'Europe.

L'acte législatif pour l'accélération de l'activité industrielle renforcera la sécurité économique et les capacités industrielles dans des secteurs stratégiques clés. Le train de mesures «Battery Booster» mobilise 1,8 milliard d'EUR pour renforcer la fabrication de batteries et l'industrie automobile en Europe. Outre ces initiatives, le déploiement accéléré de l'énergie propre ouvrira la voie à une réduction des coûts de l'énergie. Un suivi efficace des recommandations et des propositions législatives de la Commission dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements aidera les entreprises de l'Union à accéder aux capitaux d'investissement.

La Commission s'emploie activement à remédier aux vulnérabilités et à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement. Le plan d'action RESourceEU vise à mettre fin à la dépendance excessive de l'Europe à l'égard des fournisseurs de matières premières critiques de pays tiers. Il accélérera également les projets pertinents pour l'Union susceptibles de réduire les dépendances dans des proportions allant jusqu'à 50 % d'ici à 2029, en mobilisant jusqu'à 3 milliards d'EUR en 2026 à cette fin. En outre, la Commission s'emploiera à faciliter l'approvisionnement continu en matières premières critiques des industries de l'Union en déployant rapidement les instruments dont elle dispose (tel l'instrument anticoercition) si un pays tiers restreint l'approvisionnement de l'Union en matières premières critiques, subordonnant son accès au marché unique à des conditions. L'Union fait le nécessaire pour encadrer les IDE de manière qu'ils créent de la valeur ajoutée européenne. La Commission proposera des mesures ciblées pour garantir la disponibilité de débris d'aluminium et, si nécessaire, des mesures supplémentaires pour garantir la disponibilité d'autres débris métalliques et de masse noire, de manière à renforcer les capacités stratégiques. Les efforts accomplis pour aboutir à de nouveaux accords de libre-échange permettront de diversifier les chaînes d'approvisionnement et d'offrir de nouvelles possibilités aux entreprises.

La maîtrise de l'environnement difficile dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui nécessite une action rapide, conjointe et coordonnée à l'échelon européen et national. Le rapport annuel 2026 sur le marché unique et la compétitivité servira de base aux débats d'orientation auxquels participeront le Conseil, le Parlement européen, les États membres et le monde des entreprises.